

Reclassement Hors-classe 2023

Le reclassement dans le grade hors-classe, se fait à l'échelon de la hors classe comportant l'indice égal ou immédiatement supérieur à l'échelon de la classe normale.

Le SNUDI-**FO** 53 vous informe. Prenez connaissance du tableau ci-dessous pour comprendre votre reclassement.

Avant la promotion (classe normale)			Après la promotion (prise en compte au 1/09/23)		
Échelon classe normale	Indice	Ancienneté dans l'échelon au 01/09/2023	Nouvel échelon Hors-Classe (reclassement)	Indice	Salaire indiciaire net (approché) au 01/07/2023
9	590	2 ans	2 sans conservation de l'ancienneté	624	2 436 euros
		Plus de 2 ans	2 avec conservation de l'ancienneté au-delà des 2 ans d'ancienneté dans l'échelon 9 CN	668	2 610 euros
10	629	Moins de 2 ans et 6 mois	3 avec conservation de l'ancienneté	668	2 610 euros
		À partir de 2 ans et 6 mois	4 sans conservation de l'ancienneté	715	2 795 euros
11	673	Moins de 2 ans et 6 mois	4 avec conservation de l'ancienneté	715	2 795 euros
		A compter de 2 ans et 6 mois	5 sans conservation de l'ancienneté	763	2 984 euros

Pour rappel, le tableau d'avancement des PE dans le grade Hors Classe

L'avancement des PE dans le grade Hors-classe est automatique, et se fait à l'ancienneté.

Échelon	Durée dans l'échelon	Indice
2	2 ans	624
3	2 ans et 6 mois	668
4	2 ans et 6 mois	715
5	3 ans	763
6	3 ans	806
7	3 ans	821

Le point d'indice est de 4,92 € brut depuis le 1er juillet 2023.

Tu apprécies le suivi des délégués **FO, les réponses à tes questions, les informations que nous te communiquons ?**

Syndique-toi au SNUDI-FO** !**

SNUDI-**FO** 53 Syndicat majoritaire des écoles publiques de la Mayenne

Bourse du Travail, 6 rue Souchu Servinière, 53000 Laval

Tel. : 06 52 32 30 45 – @ : contact@snudifo-53.fr – Site : www.snudifo-53.fr – FaceBook : @snudifomayenne – Twitter : @SNUDIFO53